

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



NOUVELLE-CALÉDONIE  
SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD  
VILLE de BOURAIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**EFFECTIF LEGAL**

Nombre de conseillers  
en exercice : 27  
Nombre de présents : 16  
Nombre de votants : 20

L'an deux mille seize, le huit septembre à quatorze heures huit minutes, le conseil municipal, légalement convoqué conformément à l'article L. 121-11 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie, s'est réuni au lieu habituel de ses séances ;

Etaient présents :

Brigitte EL ARBI..... Maire et Présidente de séance

Arnaud WUHRLIN, Albert KASOVIMOIN,  
Tony GILLES, Edna BOUEARAN, Sylvano

ABDELKADER et Lysenka ARIIHOHOA.....

Adjoints au maire

Alima JEAN, Marie-Victoire BODEOUAROU,  
Glenn LEONARD, Gilles GUEPY, Virginie YONG,  
Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE,  
Sandra NEBOIPOU et Kirvin SERRE (en cours de séance)

Membres

**OBJET**

Séance du 08/09/2016

Délibérations  
n°2242/47/2016  
à 2242/55/2016

Absents excusés :

Armelle NEBOIPOU qui a donné procuration à Lysenka ARIIHOHOA, Mairé NOZERAN qui a donné procuration à Brigitte EL ARBI, Isabelle GUERARD qui a donné procuration à Gilles GUÉPY, Régina RIEU qui a donné procuration à Alima JEAN.

ainsi que Nadir BOUFENECHÉ, Jeannette AKARO et Julien BOANEMOI (empêchés).

**CONVOCATION**

Date : 01/09/2016  
Affichage à la porte de  
la mairie : 02/09/2016

Absents non excusés :

Paul BELPATRONNE, Jacques HARRY, Fabrice GOSSOIN et Mario BOUEARAN.

**CARACTERE  
EXECUTOIRE**

Transmission au contrôle  
de légalité : 12/09/2016  
Date d'affichage du  
compte-rendu à la porte  
de la mairie : 12/09/2016

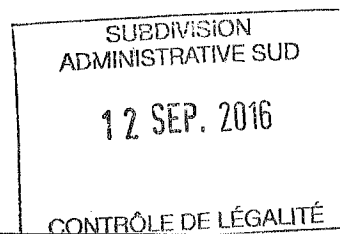
Secrétaire de séance :

Edna BOUEARAN

Assistaient à la séance sans pour autant participer aux débats :

René CREUGNET, secrétaire général de mairie et Claudia CLEMEN, secrétaire.

  
Commune de  
Le Maire



Brigitte EL ARBI

**DELIBERATION n°2242/47/2016**  
**CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA ROUTE DU VELODROME (CR 35)**

Le Conseil Municipal de la Ville de BOURAIL réuni en séance publique le 8 septembre 2016,

VU la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n°99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal n°2242/07/2016 du 23 mars 2016 votant le budget primitif de l'année 2016,

VU la note explicative de synthèse n° 2016/49 du 24 août 2016,

ENTENDU la commission « finances et budgets » réunie le 31 août 2016,

**Après en avoir délibéré ;**

**ADOpte LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

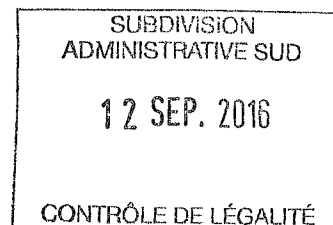
Le projet de réfection de la route du vélodrome à Nessadiou (CR 35) est adopté.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 de la commune de Bourail – section d'investissement.

**Article 2 :**

Le plan de financement suivant est adopté :

➤ Subvention FIP Equipement 2016 .....	2.474.670 F.CFP
➤ Fonds propres .....	1.274.830 F.CFP
➤ Montant de l'opération .....	3.749.500 F.CFP



**Article 3 :**

Le Maire est habilité à engager les démarches pour lancer les études, appel d'offres et signer les marchés, devis, avenants éventuels, ordre de service, emprunt auprès des caisses prêteuses et/ou toutes pièces nécessaires à la réalisation de cet investissement.

**Article 4 :**

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois, à compter de sa publication.

**Article 5 :**

Le Maire et le Trésorier Payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire délégué de la République pour la province Sud, portée à la connaissance du public par voie d'affichage à la porte de la mairie et collationnée au registre des délibérations du conseil municipal.

**VOTES :**

**POUR :**

Brigitte EL ARBI, Arnaud WUHRLIN, Albert KASOVIMOIN, Tony GILLES, Edna BOUEARAN, Sylvano ABDELKADER, Lysenka ARIIHOHOA, Alima JEAN, Marie-Victoire BODEOUAROU, Glenn LEONARD, Gilles GUEPY, Virginie YONG, Patrick ROBELIN, Gyslène DAMBREVILLE et Sandra NEBOIPOU.

**Par procurations :** Armelle NEBOIPOU, Maïré NOZERAN, Isabelle GUÉRARD et Régina RIEU.

CONTRE : néant  
ABSTENTIONS : néant

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX**

POUR EXTRAIT CONFORME  
BOURAIL, LE 09 SEPTEMBRE 2016

La présidente de séance,

Brigitte EL ARBI

